



Dossier thématique 1
« Débuter avec les Cordées de la réussite »



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À partir de la rentrée 2020, les « Cordées de la réussite » et les « parcours d'excellence » ont fusionné en un seul dispositif appelé les « Cordées de la réussite ». Ce nouveau dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

- **Quelle est la philosophie des Cordées de la réussite ?**
- **Comment débuter avec ce nouveau dispositif ?**

Définition et objectifs des Cordées de la réussite

Les Cordées de la réussite participent à la **lutte contre les inégalités** sociales et territoriales.

Elles visent à travailler différemment :

- La lutte contre l'autocensure, l'estime de soi et le désir de se dépasser,
- L'orientation et une meilleure connaissance des filières de poursuite d'étude et de formation,
- Les repères culturels et la curiosité intellectuelle.

Une Cordée repose sur un partenariat entre d'une part, une « **tête de Cordée** » qui doit être un établissement de l'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou un lycée avec CPGE ou STS et d'autre part des **établissements dits « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Au-delà, du lien privilégié avec l'enseignement supérieur, l'établissement du secondaire se doit d'enrichir la Cordée en nouant de multiples partenariats avec des structures culturelles ou associatives autour du projet thématisé.

A qui s'adressent les Cordées de la réussite ?

Les Cordées s'adressent à tous les **élèves volontaires** scolarisés dans un établissement encordé, dès la **classe de 4^e jusqu'en Terminale**. De fait, aucune sélection n'est alors opérée parmi les élèves que ce soit par l'établissement ou par la tête de Cordée.

Certains élèves sont prioritairement concernés par le dispositif :

- Les élèves scolarisés en **éducation prioritaire** (REP+ et REP) ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives
- Les collégiens et lycéens de **zone rurale et isolée** dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles,
- Les **lycéens professionnels** qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs,
- Les **lycéens technologiques** qui souffrent bien souvent d'un déficit d'image et qui méconnaissent toute l'étendue des possibilités de poursuites d'études,

- Les élèves de quatrième qui débiteront de fait une Cordée cette année.

Plus largement, les **élèves manquant de confiance** en eux seront encouragés à s'engager tandis qu'une vigilance toute particulière sera portée pour rendre le dispositif pleinement inclusif à l'égard des **élèves en situation de handicap** et à **besoins éducatifs particuliers**.

Au moins 30% des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée.

■ Quelles actions conduire dans le cadre d'une Cordée ?

De manière concrète, au-delà du lien privilégié avec la tête de Cordées, les actions proposées peuvent revêtir plusieurs formes. Sans chercher l'exhaustivité, on peut citer :

↳ Des visites culturelles (musées, aquariums, opéras, cinémas, théâtres...)

Le Rectorat missionne des enseignants chargés de l'action éducative et culturelle au sein des Institutions culturelles. Un travail avec ces **enseignants en structure** peut tout à fait être envisagé pour préparer et exploiter la visite dans et hors de l'établissement.

↳ Des temps de renforcement en culture générale

Des quiz d'une dizaine de minutes peuvent être une entrée pour **éclairer quelques points d'actualité** et inciter les élèves à s'intéresser au monde qui les entoure.

↳ Des visites de lieux de formation (lycées, universités, classes préparatoires, grandes écoles, classes de BTS...)

Outre la découverte concrète du fonctionnement de l'établissement (participation aux portes ouvertes, immersion dans des Cours Magistraux, des Travaux Dirigés, des Travaux Pratiques...), ces visites permettent de soutenir la motivation. Un **temps d'immersion et d'échanges** avec les étudiants favorise, quant à lui, une meilleure appréhension des attendus.

↳ De l'aide au travail personnel

L'**aide méthodologique** (outils et méthodes pour apprendre) n'est pas déconnectée des **champs disciplinaires**. Elle peut être pensée au collège en lien avec les attendus du lycée et au lycée avec ceux de l'université.

↳ Des actions de tutorat collèges-lycées / enseignement supérieur-secondaire

Les **tutorats** peuvent prendre la forme de **rencontres ponctuelles** pour encadrer in situ un travail de production (analyse d'œuvre d'art, préparation d'une sortie, aide à un concours scolaire...) en lien avec les Cordées de la réussite.

↳ Des visites d'entreprises ou d'administrations de secteur public

Ces visites permettent de renforcer la projection des élèves et de prendre conscience de la **diversité des métiers** qui existe au sein d'une même structure.

↳ Des séquences d'observation ou de stage

Des séquences d'observation (en 3^{ème}) ou de stages permettent de découvrir les facettes concrètes d'un métier. Connectée au Parcours Avenir, ces moments privilégiés favorisent l'immersion progressive dans le monde professionnel.

<http://dacc.ac-bordeaux.fr/>

▸ Des rencontres de lycéens, d'étudiants ou d'anciens élèves de l'établissement

Le **témoignage transmis par les pairs** permet aux élèves de se projeter plus concrètement tout en appréhendant les spécificités de leurs futurs cursus. Préparées en amont, ces rencontres peuvent constituer un levier pour soutenir l'autonomie et la motivation.

▸ Des témoignages de professionnels qui présentent leurs études et parcours

Ils permettent d'enrichir ou de **déconstruire les représentations** des élèves et ancrent dans le réel une information qui peut parfois sembler de prime abord aride pour les élèves.

▸ Des interventions de professionnels, de représentants d'associations ou de personnalités (élus, artistes, journalistes...)

Elles offrent un **panel inépuisable de secteurs d'activités** qui, choisies en cohérence avec la thématique des Cordées de la réussite, permettront d'affiner le travail mené avec les élèves. Des **associations partenaires** sont mobilisées en ce sens.

▸ Des forums des métiers

Préparé en amont, un **forum** peut être le moment privilégié pour rencontrer concrètement des professionnels et/ou des enseignants des différents pôles de formation.

■ Quelles compétences peut-on développer chez les élèves ?

Les Cordées de la réussite offrent l'occasion de développer des savoirs et savoirs-être chez les élèves. Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité et au-delà de la spécificité de chaque parcours et des choix réalisés, quelques **invariances** peuvent néanmoins être soulignées.

- Développer des **compétences méthodologiques** : savoir mener une recherche, conduire un projet, réaliser une production (diaporama, clip vidéo...), rédiger un article pour le site ou le journal de l'établissement, rédiger des fiches métier, planifier un travail, prendre la parole en continu, soutenir un projet.
- Développer des **compétences à s'orienter** : déconstruire les représentations et les stéréotypes liés aux métiers, rechercher des informations et vérifier leur fiabilité, découvrir les filières et les métiers, connaître les attendus professionnels, appréhender la mobilité.
- Développer **la confiance en soi et les compétences psycho-sociales** : développer la curiosité intellectuelle, surmonter la peur de l'inconnu, lutter contre les stéréotypes de genre....
- Renforcer **l'ouverture sociale et culturelle** : identifier, analyser, exploiter une œuvre d'art, découvrir une pièce de théâtre ou un opéra, développer une sensibilité artistique...

■ Comment repérer les élèves ?

Si une communication aux familles mentionnant le nom du référent est nécessaire pour permettre à tous les élèves d'avoir connaissance de l'existence des Cordées, celle-ci ne peut se suffire à elle-même. Pour repérer les élèves, plusieurs pistes peuvent être envisagées.

Ainsi le **professeur référent**, les **professeurs principaux**, le **psy-en** peuvent présenter aux élèves la ou les cordées proposées et leurs finalités. Par la suite, les **élèves ayant participé aux Cordées de la réussite** les années précédentes pourront également être associés afin de livrer un retour d'expérience ; la promotion par les pairs rendant le témoignage plus accessible et convainquant.

Une réunion associant les **élèves** et leurs **parents**, des représentants des **différents partenaires** et l'**IA-IPR référent** de l'établissement peut aussi permettre de répondre à toutes les interrogations et/ou de lancer les Cordées de la réussite dans l'établissement.

■ Quels créneaux horaires mobiliser ?

La mise en œuvre des Cordées de la réussite sous-entend de déterminer un **créneau horaire** sur lequel les élèves pourront être réunis pour préparer et exploiter les actions constitutives des Cordées. La nécessité de regrouper des élèves issus de classes différentes conduit à positionner l'heure sur un créneau commun. On peut raisonnablement s'orienter vers une **heure hebdomadaire ou une heure en quinzaine**.

On peut aussi envisager un **regroupement perlé** sur des demi-journées, nécessitant d'extraire ponctuellement les élèves des cours inscrits à leur emploi du temps.

A ces temps de regroupement viennent s'ajouter ceux liés aux diverses sorties, qui constituent des temps forts des Cordées.

■ Quel est le rôle du Professeur référent ?

Sous l'autorité du chef d'établissement, le **Professeur référent** joue un rôle essentiel. Interlocuteur privilégié, il assure la **coordination** du projet entre les enseignants des différentes disciplines, le professeur documentaliste, le CPE...

Il sert également de **relais** entre l'établissement d'une part et les différents partenaires d'autre part. C'est enfin lui qui assure le **suivi des élèves** tout au long de l'année et dans le continuum des structures. L'outil **Folios** semble le plus approprié pour matérialiser le suivi des élèves. Le professeur référent pourra être aidé dans sa mission par des volontaires en service civique.

■ Quelle place pour les familles ?

Chaque fois que cela sera possible, il est souhaitable d'**associer les parents d'élèves** aux Cordées de la réussite afin de les rendre d'autant plus lisibles. Outre les diverses **réunions**



d'information ou de lancement, on peut tout à fait envisager de proposer aux parents d'accompagner quelques **sorties**. Leur participation peut être le fruit d'un travail construit qui nécessite de s'inscrire dans la durée. Par ailleurs, les **courriers** d'invitation, les **appels téléphoniques** permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'Ecole et les familles.

Les parents pourront également être associés lors de la valorisation des travaux au sein de l'établissement ou lors d'une remise d'une attestation de participation aux Cordées de la réussite à la fin de l'année.

■ Quelle proposition de calendrier de mise en œuvre ?

Septembre -
Octobre

- Création d'un partenariat entre l'établissement du secondaire et l'établissement du supérieur en vue de la création de la Cordée.
- Présentation de la Cordée à la communauté éducative dans le cadre de la réunion de rentrée. (Les Cordées de la réussite pourront aussi être présentées à l'ensemble de la communauté éducative au sein des différentes instances de l'établissement : conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil école-collège, comité de pilotage du réseau...)
- Réunion de présentation à destination des parents d'élèves

Novembre -
Décembre

- Communication au Rectorat par le chef d'établissement du nom du référent « Cordées de la réussite ».
- Etiquetage « Cordées » dans la base élèves, des élèves inscrits dans les Cordées de la réussite pour l'année en cours.

Octobre -
Mai

- Mise en œuvre des Cordées de la réussite.
- Tout au long de l'année, renseignement de l'application Folios (dans la rubrique consacrée au « Parcours Avenir » ou au « Parcours citoyen » selon les thèmes traités) qui permet à l'élève de valoriser les expériences acquises dans le cadre des Cordées de la réussite. Le livret de troisième en rendra compte également.

Mai - Juin

- Valorisation des actions menées dans et hors de l'établissement.
- Réunion des référents collège et lycée afin d'assurer le tuilage et la cohérence des Cordées de la réussite.
- Intervention des référents lycée auprès des élèves de collège pour amorcer une continuité.
- Sensibilisation des élèves de 5ème aux Cordées de la réussite pour l'année suivante.

Quelles ressources disponibles ?

- L'instruction interministérielle « Égalité des chances - Cordées de la réussite » du 21 juillet 2020, parue au BO du 27 août 2020.
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>
- La page éducol relative aux cordées de la réussite
<https://eduscol.education.fr/809/des-cordees-de-la-reussite-de-nouvelle-generation>
- La page relative aux cordées de la réussite sur le site de l'Académie de Lille
<http://www1.ac-lille.fr/cid82809/les-cordees-reussite.html>
- La page relative aux cordées de la réussite sur le site de l'Académie d'Amiens
<https://www.ac-amiens.fr/1278-cordees-de-la-reussite.html>

Quels contacts dans la Région académique ?

La Région académique peut vous aider et vous accompagner dans votre mise en œuvre des Cordées de la réussite (demande de renseignements, recherche de partenariats...).

Dominique Levêque

Déléguée de Région Académique à
l'Information et à l'Orientation

Lydie BOCHET

Déléguée adjointe de Région Académique
à l'Information et à l'Orientation

cordees@region-academique-hauts-de-france.fr

Académie de Lille

Marie Seiller

Cheffe du pôle orientation
03.20.15.60.67

David Dubar

Chargé de mission Cordée de la réussite
03.20.15.94.02

Académie d'Amiens

Florence Bulckaen

Cheffe Adjointe du Pôle Orientation
03.22.82.69.80

Laurent Casadio

Responsable de la mission académique de l'Enseignement supérieur
03.22.80.52.46